



# **GOVERNANCE INTERNE DU MILAN URBAN FOOD POLICY PACT**

Document qui donne les directives de gouvernance  
pour le fonctionnement du MUFPP

Milan, Avril 2021

# Sommaire

<b>A.</b>	<b>Contexte de la gouvernance du MUFPP .....</b>	<b>3</b>
	<b>Le Secrétariat du MUFPP .....</b>	<b>3</b>
<b>B.</b>	<b>Structure de la Gouvernance du MUFPP .....</b>	<b>4</b>
1.	Présidence et Secrétariat du MUFPP .....	4
1.1	Présidence du MUFPP .....	4
1.2	Secrétariat du MUFPP .....	4
2.	Comité du Pilotage du MUFPP .....	4
2.1	Rôle .....	4
2.2	Coordinateur du Comité de Pilotage.....	4
2.3	Responsabilités des membres du Comité de Pilotage.....	5
2.4	Composition et élection .....	5
2.5	Processus électoral.....	6
2.6	Durée du mandat.....	6
2.7	Nombre de réunions.....	6
2.8	Procédure de suspension.....	6
2.9	Mécanisme de collecte de fonds pour la mise en œuvre des activités du MUFPP.....	6
<b>C.</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>7</b>
1.	Critères et exigences minimales pour sélectionner la Ville d'accueil du Global Forum du MUFPP .....	7

## A. Contexte de la gouvernance du MUFPP

En Mai 2016, le Comité de rédaction <sup>1</sup>du MUFPP a voté pour définir la future gouvernance du Pacte de Milan de la politique alimentaire urbaine en établissant le Comité de Pilotage et ses règles internes informelles. Le Comité a également défini les conditions de sélection des Villes d'Accueil du Global Forum du MUFPP.

En outre, à l'occasion de la même rencontre a été présentée la première édition du Milan Pact Awards.

### Le Secrétariat du MUFPP

Depuis Mai 2016, la ville de Milan assure le fonctionnement du Secrétariat du MUFPP à l'aide d'un personnel qui lui est dédié au sein de la mairie de Milan.

Le Secrétariat coordonne les activités liées aux Global et Regional Fora du MUFPP et aux Milan Pact Awards – MPA –, il soutient les activités du Comité de Pilotage. Il facilite les activités et l'échange de connaissances parmi les Villes Membres et collabore avec des organisations et réseaux mondiaux et régionaux, y compris des organismes des Nations Unies, afin d'aborder des négociations et débats internationaux.

### Le Comité de Pilotage du MUFPP

Le Comité de Pilotage du MUFPP représente les villes signataires dans leurs zones géographiques. Il est composé par 13 membres et sa fonction est celle de s'assurer que la mission MUFPP soit accomplie. Actuellement, c'est la structure de gouvernance qui soutient l'activité du Secrétariat du MUFPP.

Le **premier Comité de Pilotage**, en place pendant 2017-2018, était composé par : Abidjan, Nour-Soultan, Athènes, Baltimore, Belo Horizonte, Buenos Aires, Dakar, Milan, Nairobi, São Paulo, Tel Aviv-Yafo, Toronto, Valence.

Le **deuxième Comité de Pilotage**, en place pendant 2019-2020, était composé par : Abidjan, Almere, Belo Horizonte, Dakar, Milan, Nairobi, New Haven, Rio de Janeiro, San Antonio de Areco, Seoul, Tel Aviv - Yafo, Toronto, Valence.

Le **troisième Comité de Pilotage**, en place pendant 2021-2022, est composé par : Antananarivo, Bandung, Barcelone, Belo Horizonte, Birmingham, Kazan, Mérida, Milan, New Haven, Ouagadougou, Rosario, Seoul, Tel Aviv-Yafo.

---

<sup>1</sup> Les membres du Comité de rédaction étaient : Baltimore, Belo Horizonte, Bethléem, Dakar, Douala, Medellin, Milan, Sao Paulo, 's-Hertogenbosch, Tel Aviv-Yafo et Turin.

## **B. Structure de la Gouvernance du MUFPP**

### **1. Présidence et Secrétariat du MUFPP**

#### **1.1 Présidence du MUFPP**

La ville de Milan est la présidente du MUFPP. Elle est aussi membre permanent du CP et veille à l'activité du Secrétariat du MUFPP avec des bureaux et du personnel dédiés.

#### **1.2 Secrétariat du MUFPP**

Le Secrétariat est établi auprès du Cabinet du Maire de la ville de Milan. Ses fonctions principales sont la prestation de services administratifs et exécutifs pour le fonctionnement des activités du MUFPP et des initiatives liées :

- a. Au soutien des activités du Comité de Pilotage et des villes signataires dans la mise en œuvre du programme MUFPP ;
- b. À l'organisation conjointe des Global et Regional Fora du MUFPP, y compris un soutien dédié à la Ville d'Accueil ;
- c. Coordonner les Milan Pact Awards – MPA – (collecte des fonds, composition du jury international, collecte de soumissions de pratiques alimentaires urbaines et vérification des procédures d'évaluation et d'évaluation) ;
- d. Promouvoir et coordonner les partenariats parmi les réseaux alimentaires internationaux et régionaux, les organisations internationales, les ONG, entre autre ;
- e. Coordonner les actions de plaidoyer et de communication concernant le MUFPP ;
- f. Fournir des moyens utiles aux villes signataires pour la réalisation de politiques alimentaires urbaines durables.

### **2. Comité du Pilotage du MUFPP**

#### **2.1 Rôle**

Le Comité du Pilotage est la représentation des villes signataires du MUFPP au niveau mondial. Il assure une surveillance stratégique afin de garantir que la mission et le mandat du MUFPP soient intégralement respectés.

Le CP est directement impliqué dans la gouvernance et la vision collective du MUFPP, ainsi que de la présidence du MUFPP, du Coordinateur du Comité de Pilotage et du Secrétariat du MUFPP.

#### **2.2 Coordinateur du Comité de Pilotage**

Le Comité de Pilotage a un Coordinateur qui est élu directement par les membres du CP à la majorité simple. Il assure le fonctionnement et la coordination des activités du Comité de Pilotage avec le

Secrétariat du MUFPP. Afin de postuler comme Coordinateur du CP, le membre doit garantir une infrastructure adéquate et un personnel dédié à la mission.

### 2.3 Responsabilités des membres du Comité de Pilotage

Les membres du Comité de Pilotage doivent :

- a. Représenter les villes signataires de sa propre région ;
- b. Élire le Coordinateur du CP ;
- c. Déterminer les priorités et les activités pour répondre aux objectifs du MUFPP au niveau global et régional ;
- d. Fournir des conseils et de l'assistance au Coordinateur du Comité de Pilotage et au Secrétariat sur la mise en œuvre des activités entreprises par le MUFPP ;
- e. Promouvoir avec le Secrétariat du MUFPP la mission du projet dans leur propre région : à travers l'encouragement des autres villes actives sur le plan des politiques alimentaires à signer le Pact qui concerne les acteurs régionaux ; avec la participation des villes signataires aux activités du MUFPP ; en soutenant l'organisation des Regional Fora dans leur propre région ; en facilitant l'échange des connaissances et l'interaction parmi les villes signataires et en s'adonnant aux activités de plaidoyer au niveau régional et international.
- f. Décider de la sélection et de l'approbation de la Ville d'Accueil du Global Forum, à la suite de candidatures spontanées de villes signataires pour organiser l'événement conformément aux critères établis ; collaborer avec le Secrétariat pour aider la Ville d'Accueil à développer les thèmes principaux du Global Forum ;
- g. Prévoir des procédures de suspension pour les villes membres du CP qui ne s'acquittent pas de leurs tâches et devoirs au sein du Comité de Pilotage, comme stipulé au paragraphe 2,7 ;

Afin d'assumer les responsabilités mentionnées ci-dessus, les membres du Comité du Pilotage doivent :

- a. Élaborer et mettre en œuvre, en accord avec le Secrétariat du MUFPP, une stratégie pour sa propre région ;
- b. Participer aux rencontres du Comité de Pilotage ;
- c. Engager le dialogue avec les autres villes signataires de leur région et communiquer avec eux au sujet des travaux du Comité de Pilotage et informer le Comité de Pilotage des questions importantes concernant leur région

### 2.4 Composition et élection

Le Comité de Pilotage est composé par 13 membres qui représentent chaque zone géographique, réparti en :

- **Afrique** : 2 villes ;
- **Asie Pacifique** : 2 villes ;

- ***Eurasie & Asie du Sud-Ouest*** : 2 villes ;
- ***Europe*** : 2 villes ;
- ***Amérique du Nord & Centrale*** : 2 villes ;
- ***Amérique du Sud*** : 2 villes ;

Chaque ville signataire a le droit d'élire ses représentants. Chaque ville doit voter que les villes qui appartient à sa propre zone géographique. Chaque peut exprimer jusqu'à 2 votes à condition qu'ils ne soient pas pour le même pays.

L'Europe doit être représenté par 2 villes, en outre que la ville de Milan (en tant que président du MUFPP et membre permanent du CP).

La Ville d'Accueil du Global Forum, si elle n'est pas déjà membre du Comité de Pilotage, participera aux activités et aux réunions du Comité de Pilotage pendant la durée de l'année concernée.

#### 2.5 Processus électoral

Le Comité de Pilotage doit prendre les décisions que par majorité simple. La ville de Milan ne vote pas sauf en cas de départage.

#### 2.6 Durée du mandat

Le Comité de Pilotage siège pour un mandat de deux ans à compter de la date de son élection.

#### 2.7 Nombre de réunions

Le Comité de Pilotage se réunit régulièrement, de préférence trois fois par an (en ligne), et une fois en personne, à l'occasion du Global Forum du MUFPP.

#### 2.8 Procédure de suspension

Si un membre du Comité de Pilotage omet systématiquement de s'acquitter de ses tâches et fonctions, ce membre peut être soumis à un vote majoritaire du Comité de Pilotage afin d'être destitué.

#### 2.9 Mécanisme de collecte de fonds pour la mise en œuvre des activités du MUFPP

Le Comité de Pilotage peut travailler à identifier et à valider des mécanismes de financement des activités du MUFPP. Dans le cas d'activités de collecte de fonds proposées par les membres, celles-ci seront soumises au vote du Comité de Pilotage pour approbation.

## **C. Annexes**

### **1. Critères et exigences minimales pour sélectionner la Ville d'accueil du Global Forum du MUFPP**

Les villes candidates, afin d'être considérées comme Ville d'Accueil du Global Forum du MUFPP, doivent obligatoirement prévoir :

1. Un lieu de réunion adéquat ;
2. Une expertise organisationnelle et logistique dans la gestion de grands événements internationaux ;
3. Les moyens financiers pour soutenir intégralement l'ensemble de l'organisation et de la logistique de l'évènement ; les frais de voyage et d'accueil des membres participants des PMA (Pays les Moins Avancés) ;
4. Le thème et concept du Global Forum ;
5. L'intégration avec les thèmes du MUFPP ;
6. Une synergie avec un contexte international plus large ;
7. Des dates proposées devraient avoir lieu autour la Journée Mondiale de l'Alimentation (Mi-octobre) ;
8. Une plate-forme en ligne adéquate (sur le site Web MUFPP) dédiée à l'évènement, diffusion en temps réel d'informations (photos, vidéos, etc.) et stratégies de communication pour accroître la couverture médiatique.

Au mois de Janvier 2020 le Comité de Pilotage a approuvé les "Lignes directrices pour l'accueil du Global Forum du MUFPP" qui contient des informations détaillées à mettre à disposition des villes intéressées à l'évènement.